

LA VOIE VERS L'AVENIR

Le gouvernement est résolu à faire du Canada un partenaire majeur sur le plan de la coopération au développement, grâce à la qualité, à l'orientation et à la vigueur de nos efforts, dans le domaine de l'aide et bien au-delà. Pour ce faire, le gouvernement :

- intégrera pleinement la coopération au développement dans le cadre de la politique internationale du Canada;
- assurera la cohérence des politiques d'aide et des autres politiques qui influent sur le développement;
- établira un juste équilibre au sein des mécanismes d'exécution de l'aide et entre ces derniers — bilatéraux, multilatéraux et partenariats — en vue de mener à bien l'ensemble de nos objectifs;
- concentrera les programmes bilatéraux dans un nombre plus restreint de secteurs et de pays;
- soutiendra davantage les organisations multilatérales qui sont le mieux en mesure de promouvoir la gouvernance mondiale et de contribuer à l'atteinte des ODM;
- mettra davantage à contribution les Canadiens et la société civile, en tant que partenaires du développement, par l'intermédiaire du Corps canadien et d'autres programmes;
- assurera l'efficacité et la durabilité de la coopération au développement grâce à une agence de coopération au développement novatrice.

Cette stratégie est basée sur une série de principes directeurs :

- les principes de la prise en charge locale, de l'amélioration de la coordination entre les donateurs et de l'approche axée sur les résultats qui régissent l'efficacité de l'aide (exposés dans *Le Canada contribue à un monde meilleur – Énoncé de politique en faveur d'une aide internationale plus efficace* publié par l'ACDI en 2002);

- l'engagement du Canada à l'égard d'un multilatéralisme efficace comme base d'un engagement véritable à l'échelle mondiale pour ce qui est des principaux enjeux;
- l'engagement du gouvernement à l'égard de partenariats efficaces, approche qui met en valeur le rôle essentiel que jouent la société civile et le secteur privé dans les pays en développement et au Canada;
- la cohérence entre les politiques et interventions du gouvernement en matière d'aide et dans d'autres domaines, l'objectif étant de réduire de façon durable la pauvreté à l'échelle mondiale.

Une nouvelle approche du développement qui accroît considérablement l'efficacité de l'aide permet au Canada de consolider sa contribution à l'atteinte des ODM. À cette fin, grâce à sa situation financière de plus en plus robuste, le gouvernement a pu accroître son APD et d'autres formes d'aide internationale. En 2004-2005, il a alloué 3,74 milliards de dollars à l'aide internationale, y compris une contribution extraordinaire au titre de l'aide humanitaire en réponse à la catastrophe du tsunami dans l'océan Indien. Même en excluant cette contribution, le montant alloué dépasserait de 21 % celui de l'exercice précédent.

À l'appui de l'engagement à long terme du Canada à l'égard de l'objectif convenu mondialement, qui est de consacrer 0,7 % du revenu national brut à l'APD :

- le gouvernement s'est engagé à au moins doubler, par rapport à 2001, l'aide internationale du Canada. Celle-ci atteindra plus de 5 milliards de dollars par an d'ici 2010, une importance accrue étant accordée à l'Afrique. D'ici 2008-2009, l'aide du Canada à ce continent doublera par rapport à son niveau de 2003-2004;
- aujourd'hui, nous nous engageons à maintenir les augmentations continues au-delà de 2010 et à accélérer le taux de croissance prévu pour l'aide internationale, au fur et à mesure que s'améliorera notre situation financière.